

46. La réaffectation de l'Émulation en Théâtre de Liège : chronique d'un sauvetage (2013)

Le texte ci-dessous constituait le premier chapitre du « Carnet du Patrimoine » consacré en 2013 au nouveau bâtiment du Théâtre de Liège installé dans les anciens locaux de l'Emulation. Principal artisan de cet ambitieux projet de longue haleine, l'IPW n'avait même pas été associé à l'inauguration du nouveau Théâtre en septembre 2013 – et on chercherait en vain le nom de l'organisme sur les plaques commémoratives placées alors dans le hall de l'édifice !

Le montage du dossier de réaffectation de l'ancien bâtiment de l'Émulation, place du XX-Août à Liège, a pris plusieurs années et a impliqué de nombreux acteurs. Au cours d'un long processus évolutif et riche en rebondissements, l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) fut longtemps à la manœuvre dans l'ombre pour concevoir des formules, convaincre des acteurs, concrétiser des accords, en jouant constamment un rôle de facilitateur et de monteur au service du sauvetage d'un patrimoine classé, comme ce fut aussi le cas, en région liégeoise, pour l'Institut de Botanique, les châteaux Nagelmackers à Angleur et le Fy à Esneux ou encore la maison du Peuple à Poulseur.

Compte tenu du montant des investissements publics mobilisés à l'Émulation, de la décennie d'efforts qui les ont précédés, et surtout de l'importance de ce transfert du premier théâtre de Wallonie d'une place d'Outremeuse vers une autre place liégeoise, le récit de ces années de préparatifs n'est pas inintéressant. Il illustre bien en effet la complexité et les difficultés de certains grands projets culturels et patrimoniaux, où les « *il n'y a qu'à* » n'ont pas leur place. Il témoigne de la réalité du travail des agents de l'Institut du Patrimoine en étant, à bien des égards, transposable dans d'autres dossiers de sauvetage. Il constitue un pan rarement rappelé, rapidement escamoté même lors des coupers de ruban, mais un pan essentiel dans l'histoire d'un édifice dont le classement n'avait pas empêché la dégradation et dont le sauvetage a nécessité une forte mobilisation. C'est pourquoi il nous a paru utile de l'intégrer dans ce Carnet du Patrimoine.

L'IPW intervient exclusivement, dans le cadre de sa mission de sauvetage de monuments en péril, sur ceux inscrits sur une liste par le Gouvernement régional sur proposition du ministre du Patrimoine. Le 20 décembre 1999, moins de six mois après le début des activités de l'Institut, la Division du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne (devenu, depuis, un Département au sein du Service public de Wallonie) proposait, par l'entremise de sa directrice générale Danielle Sarlet, d'ajouter le bâtiment de l'Émulation à Liège sur la liste des monuments en mauvais état dont les propriétaires devaient être épaulés par l'IPW dans le montage d'un projet de réaffectation. Le 20 septembre suivant, dans un courrier de son président Jacques Barlet et de son secrétaire permanent Pierre Gilissen, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles faisait de même. Le bâtiment fut inscrit sur la liste de l'IPW sur proposition du ministre du Patrimoine Michel Daerden le 15 mars 2001, mais à cette date les collaborateurs du jeune Institut, plus précisément Elisabeth Gybels en l'occurrence, avaient commencé à enquêter sur le bien depuis un an déjà.

Il faut rappeler ici qu'en pratique, l'action d'assistance aux propriétaires consiste d'abord pour l'Institut à identifier ceux-ci si nécessaire, puis à déterminer les problèmes qui se posent. Dans la plupart des cas, l'IPW s'efforce de rechercher avec ce dernier les projets de réaffectation possibles de son bien, de mobiliser les fonds nécessaires, d'organiser les synergies indispensables et d'harmoniser les rapports avec les Administrations concernées si le besoin s'en fait sentir puis d'accompagner les propriétaires du monument classé, ou son repreneur le cas échéant, jusqu'au démarrage du chantier.

Chaque dossier de monument en danger, et l'Émulation allait en être un bon exemple à l'instar notamment du château Nagelmackers à Angleur, est en soi un cas particulier qui mobilise des moyens non seulement financiers mais également humains très importants pendant un laps de temps de

plusieurs années souvent, *en amont* du chantier dans lequel l'IPW n'est d'ailleurs guère impliqué. C'est ce qui fait toute la spécificité d'une mission allant bien au-delà de la réflexion sur les perspectives de réaffectation. Dans la plupart des cas, les conseils de l'Institut portent aussi sur l'état sanitaire du bien, l'accompagnement dans les procédures, et surtout la programmation et l'adéquation du projet au monument lui-même, afin de permettre aux opérateurs de voir clair dans les budgets à investir, mais aussi dans l'ampleur du travail à entreprendre.

Dans un premier temps, en 2000, l'Institut s'était limité, en attendant l'inscription de l'Émulation sur sa liste, à sensibiliser la Fondation Promethea, catalyseur du mécénat culturel, pour qu'elle en fasse une de ses priorités au moment où elle commençait, avec le soutien régional, à tenter d'investir davantage le terrain du Patrimoine immobilier. Il n'était pas question d'imaginer à ce moment le déplacement du Théâtre de la Place vers celle du XX-Août, alors qu'un consensus semblait encore exister aux communales d'octobre 2000 pour la construction d'un nouveau théâtre sur l'îlot Tivoli.

C'est au printemps 2001, le 29 mai exactement, qu'eut lieu dans le bâtiment « Renaissance » de la société d'Émulation rue Charles Magnette une première réunion entre cette dernière et l'IPW en présence du président de la Fondation Promethea, Robert Delville, par ailleurs président du Théâtre national. Et c'est dans les semaines qui suivirent cette réunion que commença à être évoqué entre ces acteurs et avec le directeur du théâtre de la Place, Jean-Louis Collinet, la possibilité d'un transfert partiel des activités de ce dernier dans la salle de l'Émulation. A ce moment, le projet se limitait à imaginer une utilisation de la salle et du hall du rez-de-chaussée de l'Émulation par le théâtre en complément du manège de l'ancienne caserne Fonck qui allait bientôt lui échoir, tandis que les étages auraient abrité des bureaux (on songeait à la Sofico ou à la Communauté urbaine) et que les salons du premier seraient partagés par les divers occupants. Michel Daerden marqua son accord sur ces hypothèses de travail en juin 2001, et les présenta à la presse le 31 août suivant dans le bâtiment de la place du XX-Août.

Entre la première réunion le 29 mai 2001 et le bouclage définitif du volet financier le 29 mai 2009, le montage du projet par l'IPW (Vanessa Krins remplaçant Elisabeth Gybels début 2008 comme gestionnaire du dossier) allait prendre huit ans jour pour jour – hasard du calendrier – et fameusement évoluer.

En janvier 2002, l'affectation des étages en bureaux susceptibles d'être rentabilisés à des fins locatives était abandonnée sur le conseil de la Compagnie Jones Lang Lasalle, qui concluait la réflexion que l'IPW lui avait commandée à ce sujet en prônant pour le bâtiment une destination exclusivement culturelle, les locaux des étages pouvant être destinés à abriter le siège administratif du ou des acteur(s) culturel(s) occupant la salle mais ne pouvant être loués à des tiers avec un minimum de rentabilité.

En avril, lors d'une rencontre avec l'IPW, l'échevin des Travaux Jean-Géry Godeaux manifeste l'intérêt de la Ville pour une occupation de la totalité du bâtiment par le Théâtre de la Place, et l'échevin de l'Urbanisme William Ancion (aujourd'hui président des Journées du Patrimoine) annonce une décision imminente du Collège en ce sens, l'accord de Jean-Louis Collinet étant acquis. Cette décision est prise début mai et communiquée le 30 aux dirigeants de l'Émulation, ce qui implique que le président de celle-ci, Marcel Aldenhoff (qui décédera inopinément un an plus tard à l'âge de 67 ans), doit renoncer à son idée de faire cohabiter dans le bâtiment restauré les activités de sa société et celles du Théâtre qui, dans son esprit, n'aurait occupé les lieux qu'une semaine sur deux.

Cette possibilité de cohabitation étant écartée, l'hypothèse du transfert du Théâtre vers le XX-Août poursuit son chemin : elle est évoquée devant la presse en juin par le bourgmestre Willy Demeyer, en septembre par l'échevin du Tourisme Michel Firket (qui suggère d'installer la Maison du Tourisme sur l'îlot Tivoli plutôt qu'un nouveau théâtre), et confirmée publiquement en novembre 2002 par les autorités liégeoises en présence du ministre du Patrimoine Michel Daerden et du directeur du théâtre,

qui se montrent tous optimistes. On cite alors le chiffre de 12,5 millions d'euros (soit la moitié de l'hypothèse Tivoli) en soulignant qu'on fait coup double en réaffectant un monument liégeois tout en trouvant une solution au problème du théâtre. Reste, si on peut dire, à vérifier sérieusement la faisabilité technique et budgétaire de l'opération.

Tout au long de l'année et demi qui vient alors de s'écouler depuis la première évocation d'une possibilité pour le Théâtre de la Place d'intégrer l'ancienne salle de l'Émulation, les dirigeants de l'IPW ont maintenu le contact avec Chantal Dassonville, leur collègue de la Communauté française chargée des Infrastructures culturelles et donc du financement de la nouvelle salle du Théâtre de la Place, où qu'elle soit. Soucieuse de la promotion d'une architecture contemporaine de qualité, cette dernière sait que seul un processus de sélection exigeant peut permettre de désigner un bureau d'architecture à la hauteur. Mais ce processus a un coût pour le maître d'ouvrage (la Ville en l'occurrence qui reprendrait le bien à la société d'Émulation) et *quid* si les premières études du bureau sélectionné débouchent sur un constat d'impossibilité technique ou budgétaire, *quid* des honoraires dûs en dédommagement si le projet ne se concrétise pas ?

L'IPW et la Ville de Liège conviennent alors d'une formule en deux temps et en deux lots : l'Institut prendra à sa charge le processus de désignation du bureau d'architecte par un appel européen qui sera strictement conforme aux souhaits de la Communauté française, et c'est lui qui commandera au lauréat la réalisation d'une étude approfondie de faisabilité, premier lot du marché ; la Ville ne reprendra à sa charge la convention et ne conclura, elle, avec l'architecte que si l'étude est concluante et le montage financier bouclé, en passant commande alors de la mission complète d'architecture, d'ingénierie, de scénographie et d'acoustique jusqu'à l'achèvement des travaux (second lot).

Le marché est lancé par l'IPW fin 2002, une quarantaine de bureaux sollicitent le cahier des charges et un jury présidé par l'architecte Maurizio Cohen, professeur à La Cambre (Bruxelles) et à Lambert Lombard (Liège), après deux longues réunions à Namur, désigne le 28 février 2003 le bureau de Pierre Hebbelinckx, qui s'est récemment distingué par la réaffectation de l'ancien charbonnage du Grand Hornu en Musée d'art contemporain.

Au printemps 2003, l'échevin liégeois de la Culture, Hector Magotte (futur vice-président de la Commission des Monuments et Sites) espère que le déménagement pourrait avoir lieu pour la saison 2005-2006 déjà. Mais les choses seront bien plus complexes. L'étude que le bureau Hebbelinckx clôture en juin 2003 démontre la faisabilité de l'opération, mais moyennant l'expropriation de quatre maisons voisines et un coût de près de 20 millions d'euros, que l'IPW invitera à réduire de 10 % à la demande de la Communauté et de la Ville, ce qui est chose faite en novembre. Le Théâtre de la Place vient de fêter ses vingt ans en août et son directeur a plaidé pour une décision urgente, et il s'insurge à l'automne lorsqu'une formation politique liégeoise propose de lui faire partager l'Émulation avec un futur centre culturel régional, hypothèse que l'IPW doit écarter lui aussi. Il y a urgence pour le bâtiment également : en décembre 2003, la centaine d'étudiants des Arts de la Parole du Conservatoire de Liège et leurs enseignants qui occupaient depuis quinze ans les lieux (en principe jusqu'en 2004) doivent abandonner ceux-ci en raison de « leur insalubrité scandaleuse ».

L'année 2004, marquée par le départ de Jean-Louis Collinet pour le Théâtre national et son remplacement par Serge Rangoni, est consacrée par l'IPW au montage financier du projet. On évoque 6,2 millions de subsides de la Communauté, 3,2 de la Région pour les parties classées, 1,5 puis 1,7, en tous cas 10 % pour la Province, le solde pour la Ville. Parallèlement, cette dernière négocie avec l'Émulation les modalités de la reprise du bâtiment et les deux parties signent une convention en décembre : l'acquisition du bien en vingt-cinq ans, ce qui, avec une subvention complémentaire, permettra à l'Émulation, quasi exsangue, de reprendre ses activités. Parallèlement la Ville, conformément à son accord de 2002 avec l'IPW, reprend la maîtrise d'ouvrage de l'opération en commandant le lot 2 du marché à Pierre Hebbelinckx. Une nouvelle étape décisive est franchie.

Les plus optimistes, oubliant ou méconnaissant la durée des procédures d'expropriation et de certificat de patrimoine, ou encore la durée d'un chantier de cette ampleur, croient pouvoir évoquer un possible premier coup de pioche en 2005, voire les trois coups sur la scène restaurée en 2006 ! Or six années seront encore nécessaires avant que les grues n'envahissent la place du XX-Août. Quand la Ministre de la Culture Fadila Laanan, en visite à Liège, reçoit symboliquement les clés du bâtiment en juin 2005, on parle de manière déjà un peu plus réaliste de 2008 ou 2009, et on évoque un budget « entre 17,4 et 20 millions d'euros » dans lequel la part de la Communauté grimperait à 11 millions, chiffre que la Ministre fait avaliser par le Gouvernement de la Communauté française en septembre suivant. Budgétairement, le plus gros est donc acquis mais la facture est encore lourde pour d'autres acteurs et l'étude fiscale que l'IPW a financée en 2004 pour aider la Ville à tenter de réduire les montants à sa charge n'a pas débouché sur un résultat concret.

Sur le terrain, la procédure de certificat de patrimoine a été initiée en mars 2005. Elle est menée par la Division du Patrimoine et l'IPW assiste aux réunions. Si l'esquisse du projet a été approuvée sans trop de difficulté, il n'en est pas de même de l'avant-projet, qui intègre une extension contemporaine (qui sera visible en façade place du XX-Août) devant abriter une plus petite salle jugée indispensable pour un théâtre de création. Cet ajout architectural, tout comme certaines modifications sur les parties classées dans la salle, sont l'objet de divergences entre les acteurs, si bien que de nombreux mois sont nécessaires pour dégager un accord et obtenir la délivrance du certificat de patrimoine en septembre 2007 et celle du permis d'urbanisme début 2008.

Cette nouvelle étape étant atteinte, c'est sur le plan budgétaire qu'un nouvel écueil surgit. La Direction de la Restauration au sein de la Division du Patrimoine entame en effet une nouvelle analyse du dossier, mais dans ses services centraux de Namur cette fois, dans la foulée de l'obtention du certificat de patrimoine et du permis, afin de déterminer précisément le montant de la subvention : on parlait depuis des années d'un montant de 3,2 millions à charge de la Région, et voilà qu'il n'était plus question que de 800.000 euros, le quart seulement !

La solution viendra d'un accord de coopération Culture/Patrimoine dont les principes étaient en discussion depuis début 2005 entre les services de l'IPW (plus précisément la directrice des missions immobilières Corinne Roger) et des Infrastructures culturelles (Chantal Dassonville) et le cabinet de leur Ministre respectif. Ce projet prévoyait une collaboration accrue, allant jusqu'à des modes de financement spécifiques, pour la concrétisation de projets communs visant à « la restauration de certains biens classés accueillant ou devant accueillir des infrastructures culturelles », chaque projet devant faire l'objet d'une convention spécifique dans le cadre de l'accord. Celui-ci fut adopté le 18 avril 2008 par les deux Gouvernements, à l'initiative, côté wallon, du nouveau Ministre du Patrimoine Jean-Claude Marcourt.

L'accord de coopération permet à l'IPW d'élaborer une convention particulière visant le premier dossier conclu dans ce cadre, et le Gouvernement wallon approuva cette dernière le 27 mai 2009 en fixant l'intervention régionale à 16 % des travaux (faisant « remonter » celle-ci au montant envisagé jusqu'en 2007). Cette fois, le rôle de l'Institut dans le montage du dossier était bel et bien terminé. Les mois suivants et l'année 2010 furent consacrés par la Ville aux marchés de travaux, jusqu'au démarrage effectif du chantier le 17 janvier 2011. Près de dix ans s'étaient écoulés depuis l'inscription du bâtiment de l'Émulation sur la liste des monuments menacés devant être pris en charge par l'IPW pour trouver et financer une réaffectation. Pour le SAMU du Patrimoine, mission accomplie. Deux ans et demi plus tard, le nouveau Théâtre ouvrait ses portes.

Sources :

- *Rapports annuels de l'IPW, 2000 à 2011*
- *Notes de l'IPW au Ministre du Patrimoine, 18-6-2001, 26-6-2001, 2-5-2002, 23-5-2002, 12-11-2003, 16-11-2004, 27-5-2005, 8-9-2008, 10-5-2009.*
- *La libre.be, articles mis en ligne les 3-9-2001, 11-6-2002, 5-9-2002, 30-11-2002, 30-4-2003, 27-8-2003, 9-10-2003, 16-12-2003, 9-3-2004, 18-6-2004, 9-12-2004, 18-12-2004, 14-6-2005, 17-6-2005, 3-9-2005, 11-9-2008, 24-9-2010, 13-1-2011, 18-1-2011, 16-6-2011, 7-10-2011.*